

Communication biennale du Canada des informations quantitatives et qualitatives à caractère indicatif sur le financement de la lutte contre les changements climatiques, conformément au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris

Janvier 2021

Introduction

Le Canada est heureux de présenter sa communication biennale 2020 des informations quantitatives et qualitatives à caractère indicatif sur le financement de la lutte contre les changements climatiques. Cette communication contient les informations, le cas échéant et selon leur disponibilité, sur les montants prévus des ressources financières publiques à accorder aux pays en développement, conformément à l'annexe de la décision 12/CMA.1. Cette communication et le travail supplémentaire qui découlent du paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris sont des moyens d'accroître la clarté, la prévisibilité et l'efficacité de l'aide à la mise en œuvre de l'accord de Paris.

Le Canada s'est fermement engagé, en partenariat avec d'autres pays développés, à mobiliser des fonds pour la lutte contre les changements climatiques à hauteur de 100 milliards de dollars (G\$) US par an d'ici 2020. Ce financement provient d'une grande variété de sources (publiques et privées, bilatérales et multilatérales, y compris de sources alternatives). Au cours des dernières années, les pays développés ont réussi à rehausser les efforts pour mobiliser le financement de la lutte contre les changements climatiques dans le but d'atteindre cet objectif. Un rapport récent de l'Organisation de coopération et de développement économiques estime que le financement de la lutte contre les changements climatiques assuré par les pays développés a atteint 78,9 G\$ US en 2018, en hausse par rapport à 2013 (39,5 G\$ US).

Nous demeurons engagés dans la poursuite de cet objectif de mobilisation collective jusqu'en 2025, que ce soit par la mise en œuvre d'importantes mesures d'atténuation ou par la transparence de nos actions. Nous reconnaissons que la réalisation des objectifs ambitieux de l'Accord de Paris nécessitera un effort mondial. Pour financer la transition vers des économies à faibles émissions résilientes aux changements climatiques, il faudra que tous les acteurs engagent des sommes beaucoup plus importantes que celles engagées actuellement, par toutes les sources.

Finances publiques

En novembre 2015, le Canada s'est engagé à verser 2,65 G\$ sur cinq ans pour aider les pays en développement à passer à des économies à faibles émissions de carbone résilientes aux changements climatiques. Le Canada se trouve dans la dernière année de cet engagement.

Le financement total assumé par le Canada augmente régulièrement depuis que le pays s'est engagé en 2009 à atteindre l'objectif collectif de 100 G\$ US. De 625 M\$ en 2015 et en 2016, les décaissements du Canada au titre du financement public de la lutte contre les changements climatiques sont passés à 1,5 G\$ en 2017 et en 2018. Bien qu'une partie de cette somme soit directement liée à l'engagement de 2,65 G\$ du Canada, elle comprend également le soutien d'autres sources (p. ex., de l'aide internationale comptant un volet axé sur les changements climatiques, le soutien d'Exportation et développement Canada (EDC), l'appui des provinces et des contributions de base allouées aux banques multilatérales de développement [BMD] pour l'action climatique).

Objectifs du financement de la lutte contre les changements climatiques

Le financement de la lutte contre les changements climatiques du Canada, dans sa conception tout comme dans sa mise en place, est conforme aux objectifs de l'Accord de Paris, qui ont pour finalité de réduire les émissions et de renforcer la capacité d'adaptation dans le monde entier. Le financement de la lutte contre les changements climatiques du Canada a plus particulièrement les objectifs suivants :

1. **Soutenir les mesures ambitieuses d'atténuation des changements climatiques.** Le financement de la lutte contre les changements climatiques du Canada s'inscrit à l'appui d'un ensemble d'initiatives en matière d'atténuation qui sont conformes aux contributions déterminées au niveau national (CDN) des pays en développement.
2. **Accroître le soutien aux mesures d'adaptation pour aider les pays en développement à faire la transition à des économies propres et résilientes aux changements climatiques.** L'adaptation, en particulier pour les pays les plus pauvres et les plus vulnérables, est une priorité pour le Canada. Le Canada accroît son soutien à l'adaptation, notamment en intégrant les changements climatiques à l'aide internationale et en l'axant sur l'étude de nouvelles façons de tirer parti du financement de la lutte contre les changements climatiques et de présenter des possibilités viables d'investissement en matière d'adaptation.
3. **Mobiliser le financement du secteur privé.** Le Canada adopte une approche novatrice pour mobiliser le financement du secteur privé et pour créer des partenariats avec les BMD et les partenaires bilatéraux afin d'éliminer les obstacles à l'investissement privé.
4. **Axer les efforts sur l'autonomisation des femmes et des filles et l'égalité entre les sexes.** Le financement de la lutte contre les changements climatiques du Canada et son aide au développement sont tous deux axés en particulier sur l'égalité des sexes. En juin 2017, le Canada a adopté sa nouvelle Politique d'aide internationale féministe. Cette politique reconnaît que les femmes sont souvent touchées de façon disproportionnée par les changements climatiques et qu'elles jouent un rôle essentiel dans l'adaptation aux changements climatiques.
5. **Consulter divers acteurs financiers afin de canaliser des investissements supplémentaires vers la lutte contre les changements climatiques.** Le Canada reconnaît que, pour aider à mettre l'économie mondiale sur cette voie, les gouvernements et les milieux financiers doivent continuer de réorienter massivement et à une vitesse sans précédent les investissements de capitaux.

Canaux

Le Canada accorde le financement qu'il consacre aux changements climatiques par l'entremise de divers canaux, notamment par les entités chargées d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier prévu à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), et par l'intermédiaire d'initiatives multilatérales et bilatérales.

- En août 2019, le Canada a annoncé une contribution de 300 M\$ pour la première reconstitution des ressources du Fonds vert pour le climat (FVC). Il rejoignait ainsi les 30 autres contributeurs qui se sont engagés à verser un total de 9,9 G\$ US pour la période de 2020 à 2023. Cette somme s'ajoute aux premiers 300 M\$ qu'avait versés le Canada au FVC.

Conscient de l'importance d'utiliser les ressources publiques de manière à maximiser la capacité à mettre à profit et à mobiliser les ressources du secteur privé, le Canada a été le

premier à adopter des approches novatrices et à travailler en étroite collaboration avec des institutions multilatérales, par exemple les BMD. Celles-ci possèdent la capacité d'exécution de programmes, la taille et l'expertise technique qui sont nécessaires pour mobiliser des flux de financement privé qui vont dans le sens des stratégies nationales.

Le Canada met en œuvre également un certain nombre d'initiatives bilatérales ciblées qui répondent aux priorités des pays partenaires, notamment celles liées au renforcement des capacités, des systèmes et des processus nécessaires à la mise en œuvre des CDN et des plans nationaux d'adaptation. En outre, ces initiatives bilatérales visent l'établissement de partenariats publics-privés qui favoriseront le déploiement de stratégies sectorielles nationales par un changement porteur de transformations et le lancement à grande échelle des projets sur le climat durable.

Instruments

Le choix des bons instruments et canaux d'attribution permet de garantir que le financement de la lutte contre les changements climatiques est transformateur et efficace, et qu'il est à la hauteur des ambitions de l'Accord de Paris. Le Canada a recours à une combinaison d'instruments financiers pour apporter un soutien aux pays en développement. Des subventions d'aide sont accordées lorsqu'il est impossible d'obtenir sur le marché un financement abordable, notamment pour appuyer un grand nombre de projets d'adaptation qui se déroulent dans les pays les plus pauvres et les plus vulnérables, ou lorsqu'il est question des premières étapes des projets de démonstration de technologies. Lorsque ce financement est limité par des déficiences du marché, la disponibilité des capitaux et les risques perçus, par exemple, le financement autre que par subvention, y compris à des conditions privilégiées, est le premier choix. Les instruments autres que des subventions ciblent avant tout les pays à revenu moyen et les promoteurs non souverains, en particulier le secteur privé, afin d'éviter d'alourdir l'endettement des pays à faible revenu.

Le Canada explore également de nouveaux instruments (par exemple, les obligations catastrophe et les obligations de résilience) pour assurer le partage des risques liés aux catastrophes naturelles. Il étudie également de nouvelles approches, comme l'Ocean Risk and Résilience Action Alliance, pour rassembler les gouvernements, les institutions financières, le secteur des assurances, les organismes de conservation et d'autres parties prenantes et faire accroître les investissements privés dans la résilience.

Secteurs

Pour lutter contre les changements climatiques, le Canada finance des initiatives visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et à renforcer la résilience des personnes les plus pauvres et les plus vulnérables. Par exemple :

Initiatives soutenant les mesures d'atténuation

- **275 M\$ à la Banque mondiale pour créer le Programme d'élimination progressive du charbon et de transition énergétique** : Cet investissement aide les pays en développement, et particulièrement les pays du Sud-Est de l'Asie, à dépendre de moins en moins des centrales thermiques traditionnelles alimentées au charbon tout en appuyant des solutions liées à l'énergie renouvelable et à l'efficacité énergétique qui contribueront à l'essor de leur économie à croissance rapide. Le programme mobilisera également les ressources financières du secteur privé afin de lutter contre les changements climatiques en plus d'offrir de la formation et des possibilités d'emplois

aux femmes dans les secteurs de l'énergie propre. L'aide du Canada est fournie pour la période de 2019-2020 à 2020-2021.

60 M\$ pour établir un programme d'énergie renouvelable dans les petits États insulaires en développement, à la Banque mondiale : Le Canada appuie l'expansion des systèmes d'énergie et des infrastructures propres, l'amélioration de l'accès à l'énergie pour les femmes et les filles, ainsi que les possibilités de formation et d'emploi pour les femmes dans des secteurs non traditionnels et de technologie durable, dans les petits États insulaires en développement. L'aide du Canada est fournie pour la période de 2019-2020 à 2020-2021.

Initiatives soutenant les mesures d'adaptation

- **37,5 M\$ au Fonds pour les pays les moins avancés :** Cette initiative vise à soutenir les mesures d'adaptation des pays les plus pauvres et les plus vulnérables, au moyen de la mise en œuvre de projets cruciaux sur le terrain, surtout ceux qui portent sur l'eau, l'agriculture, la sécurité alimentaire, la santé, la gestion des risques et la prévention de catastrophes, l'infrastructure et les écosystèmes. L'aide du Canada est fournie pour la période de 2016-2017 à 2020-2021.
- **16,2 M\$ pour la gestion de l'eau et la résilience aux changements climatiques de la population des Andes, au Pérou :** Ce projet assure un approvisionnement stable en eau aux habitants des Andes les plus pauvres, tout particulièrement aux femmes, grâce à une bonne gestion de l'eau et à des mesures d'adaptation aux changements climatiques. Il a permis d'adopter des solutions techniques et des solutions de gestion (« infrastructures vertes ») et des modèles de financement novateurs en plus de collaborer avec les collectivités autochtones andines pour veiller à ce que les besoins des femmes, comme leurs contributions, soient au cœur des politiques et des activités nationales du Pérou en matière de changements climatiques. L'aide du Canada est fournie de 2017 à 2022.

Initiatives transversales (soutenant à la fois les objectifs d'adaptation et d'atténuation)

- **150 M\$ au Fonds international de développement agricole :** Versée sur la période de 2019-2020 à 2020-2021, cette somme accroît l'aide aux activités de développement agricole dans les zones rurales qui permettent aux petits agriculteurs, en particulier aux femmes, de renforcer leur résilience aux effets des changements climatiques et d'adopter des technologies et des pratiques qui contribuent à atténuer l'empreinte carbone de l'agriculture.
- **2 M\$ pour hausser le nombre de femmes entrepreneures dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques :** Cette contribution permet de soutenir les activités de mentorat dans le domaine de la gestion des finances et des affaires, ainsi que d'évaluer et de recommander des solutions visant à lever les principaux obstacles auxquels se heurtent les entreprises dirigées par des femmes qui offrent des biens et des services intelligents face au climat dans les pays en développement. L'aide du Canada est fournie en 2020-2021.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les projets actuellement soutenus par le Canada, consultez la page suivante :

<https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/mesures-internationales-canada/financement-changement-climatiques.html>.

Harmonisation avec les priorités de l'aide internationale

Conscient que les changements climatiques et le développement sont intrinsèquement liés, le Canada a harmonisé étroitement le financement de la lutte contre les changements climatiques avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030. À cet égard, l'intégration des changements climatiques dans l'aide internationale du Canada est soutenue par le Processus obligatoire d'intégration de l'environnement (PIE) d'Affaires mondiales Canada. Le PIE requiert que les spécialistes de l'environnement formulent des recommandations aux fins de l'intégration des questions relatives aux changements climatiques dans la conception et la mise en œuvre des programmes soutenus par le Canada.

Dans son évaluation des propositions de financement de la lutte contre les changements climatiques, le Canada choisit des initiatives qui s'harmonisent fortement avec les priorités de son programme climatique, ainsi qu'avec les priorités internationales d'ordre général, notamment la Politique d'aide internationale féministe du Canada. Dans le cadre de cette politique, le Canada apporte son appui à l'inclusion des femmes et des filles dans la conception et l'élaboration de réponses stratégiques aux changements climatiques. Nous œuvrons pour faire en sorte que la planification, l'élaboration de politiques et le financement de la lutte contre les changements climatiques répondent aux besoins et aux difficultés particuliers des femmes et des filles, s'inscrivent à l'appui des possibilités d'emploi et d'affaires pour les femmes dans le secteur de l'énergie renouvelable, et renforcent l'autonomisation économique des femmes dans des domaines comme l'agriculture intelligente face au climat.

- Par exemple, le Canada fournit jusqu'à 17,1 M\$ entre 2017 et 2021 pour l'énergie durable et la croissance économique dans la région de la Boucle du Mouhoun au Burkina Faso. Ce projet vise à accroître la croissance économique inclusive et durable au Burkina Faso. Le projet mène des activités qui comprennent l'électrification de 14 régions à partir du réseau électrique national, la promotion de lampes solaires certifiées dans les zones rurales et l'équipement de 30 centres de santé en régions éloignées avec des systèmes d'énergie solaire. En outre, le projet vise à créer de nouveaux emplois pour les femmes et les jeunes entrepreneurs en favorisant le développement des entreprises et des activités économiques rendues possibles par l'électricité, ainsi que par l'accès au financement et à la formation professionnelle.

En outre, les projets sont examinés sur la base de leur justification climatique, en cherchant à savoir si l'adaptation aux changements climatiques ou l'atténuation de leurs répercussions est fondamentale dans la conception et l'incidence de l'investissement et constitue un objectif explicite de l'investissement. La majorité du financement public de la lutte contre les changements climatiques au Canada est assurée par Affaires mondiales Canada. Vous trouverez [ici](#) de plus amples renseignements sur la manière dont les propositions sont évaluées.

Projection et communication de l'information préalable sur le financement de la lutte contre les changements climatiques par le Canada

Les niveaux projetés de financement public de la lutte contre les changements climatiques au Canada sont fondés sur des engagements pluriannuels. Ces engagements constituent du nouveau financement de la lutte contre les changements climatiques, car ils s'ajoutent à ce qui était prévu avant l'Accord de Copenhague.

Au cours de l'engagement pluriannuel, le Canada fournit de l'information sur les programmes à l'étape de l'engagement de chaque projet. Les nouveaux engagements relatifs à chaque projet sont souvent communiqués par le biais d'une annonce officielle. Ces annonces fournissent de

l'information détaillée, comme le responsable de la mise en œuvre du projet, le montant du financement et les priorités des programmes. En outre, toutes les annonces sont clairement publiées [ici](#) sur le site Web du financement de la lutte contre les changements climatiques du Canada.

Le financement de la lutte contre les changements climatiques après 2020

Le Canada étudie actuellement son approche du financement de la lutte contre les changements climatiques pour la période post-2020, c'est pourquoi il y a actuellement peu de précisions sur le futur financement public de la lutte contre les changements climatiques du Canada. Afin d'éclairer son financement de la lutte contre les changements climatiques post-2020, le Canada a entrepris un processus de consultation pour inviter les parties prenantes nationales et internationales à faire part de leur point de vue sur l'approche du Canada en matière de financement de la lutte contre les changements climatiques à l'échelle internationale. Des particuliers et des organisations ont été invités à soumettre des propositions écrites, et des consultations virtuelles ont eu lieu, notamment des tables rondes organisées par les ministres et par les missions et les ambassades canadiennes dans les pays en développement. Parmi les sujets abordés, citons les droits des femmes et l'adaptation, l'atténuation, les solutions fondées sur la nature, la mobilisation du secteur privé et la relance verte. Le gouvernement a aussi rencontré des peuples autochtones pour solliciter leurs points de vue particuliers. Un rapport [Ce que nous avons entendu](#) a été publié pour résumer les résultats des consultations.

Améliorer les environnements favorables

Le renforcement des capacités et de l'appropriation par les pays en matière de développement à faibles émissions de carbone et résilients aux changements climatiques est essentiel à l'exécution des changements transformationnels nécessaires à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris. C'est pourquoi le Canada s'efforce d'améliorer les conditions nécessaires à la promotion de la lutte contre les changements climatiques dans les pays en développement, notamment par un soutien global en matière de planification, d'élaboration de politiques, d'amélioration de l'accès au financement, de transfert de technologies et de renforcement des capacités.

Accès au financement de la lutte contre les changements climatiques

Si le volume du financement de la lutte contre les changements climatiques a considérablement augmenté au cours de la dernière décennie, l'accès au financement et son versement sont devenus très complexes. Reconnaisant les obstacles et les défis auxquels les pays en développement doivent faire face pour accéder à ce financement de la lutte contre les changements climatiques, le Canada soutient les initiatives qui apportent des solutions.

- En juin 2020, le Canada a annoncé 9,5 M\$ pour le centre d'accès au financement climatique (CFAN). Cette initiative vise à débloquer des fonds pour le financement de la lutte contre les changements climatiques dans les pays les plus vulnérables et les moins développés et à renforcer la capacité de ces pays à accéder plus rapidement au financement de la lutte contre les changements climatiques et à atteindre leurs objectifs climatiques. Le centre, coordonné par le Rocky Mountain Institute et soutenu par un groupe d'organisations internationales, cultivera un réseau de conseillers en financement climatique hautement compétents qui passeront de un à deux ans à travailler directement dans les pays en développement. Le CFAN fournit un soutien technique permanent aux conseillers tout en renforçant les capacités à long terme sur le terrain grâce à des formations pour les fonctionnaires, dans leur pays. Le CFAN est axé

sur les besoins des pays et accessible à tous les pays en développement, avec un accent particulier sur les pays les moins développés, les petits États insulaires en développement et les pays africains.

Transfert et développement de technologies et renforcement des capacités en la matière

Les technologies propres novatrices sont essentielles à la lutte contre les changements climatiques et à la croissance d'une économie mondiale à faibles émissions de carbone. L'accès à des technologies propres aide les pays en développement à réduire leurs émissions de GES et à mieux s'adapter aux effets des changements climatiques auxquels ils sont déjà confrontés.

Les signataires de l'Accord de Paris s'engagent à renforcer les capacités pour aider tous les pays, à divers stades de développement et à divers degrés de capacités, à acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour contribuer aux efforts déployés dans le monde pour réduire les émissions et s'adapter aux changements climatiques.

Le Canada entreprend une série de mesures pour soutenir le transfert et le développement de technologies et le renforcement des capacités en la matière pour faire face aux changements climatiques dans les pays en développement. Les principaux axes de soutien comprennent notamment :

- Le Centre et réseau des technologies climatiques (CRTC) : Le Canada soutient toujours le CRTC dans le cadre de la CCNUCC (ayant fourni 5 M\$ à ce jour) et restera activement engagé auprès du conseil consultatif pour aider à maximiser les répercussions de ses services, qui couvrent un large éventail de technologies d'atténuation et d'adaptation relatives aux changements climatiques.
- Renforcement des capacités en Afrique de l'Ouest : D'ici 2020-2021, la contribution du Canada pour soutenir les pays de l'Alliance du Pacifique (Chili, Colombie, Mexique et Pérou) et de l'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo) s'élèvera à 4,63 M\$, en vue de définir les priorités régionales pour traiter les émissions de GES et polluants de courte durée de vie ayant un effet sur le climat, ainsi que de saisir les occasions de renforcer leurs capacités à surveiller, à déclarer et à vérifier les émissions. Ce projet facilite la collaboration Sud-Sud et le partage des connaissances sur les pratiques exemplaires issues des projets sectoriels de financement de la lutte contre les changements climatiques du Canada dans chaque région. Par le renforcement des capacités et les efforts de collaboration régionale, ce projet aidera les pays à atteindre respectivement leurs objectifs de CDN.
- Le Programme de transition vers l'énergie propre de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) : Le Canada continue de soutenir les travaux du Programme de transition vers l'énergie propre de l'AIE par un investissement de 1 M\$ (de 2017 à 2021), qui vise à accélérer la transition énergétique dans les principales économies émergentes par le renforcement des capacités et le partage des pratiques exemplaires. Le financement canadien est principalement axé sur les répercussions de la transition vers les énergies propres sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
- Agence internationale pour les énergies renouvelables (International Renewable Energy Agency - IRENA) : En tant que membre de l'IRENA, le Canada continuera à promouvoir activement son expertise dans le développement et le déploiement des technologies d'énergie renouvelable, à accroître la présence et la visibilité de son secteur des

technologies propres à l'échelle internationale et à démontrer son leadership dans le domaine des énergies renouvelables. Par l'intermédiaire de cette importante tribune internationale, le Canada façonnera également le dialogue mondial en cours sur les énergies renouvelables et les changements climatiques, notamment sur les questions de l'accès à l'énergie et l'égalité des sexes.

- Le Canada et l'IRENA lancent une plateforme mondiale et multithématique commune pour faire passer les collectivités éloignées aux énergies renouvelables. Ils signeront un accord de subvention de cinq ans au début de 2021. Un financement de 0,5 M\$ pour la phase 1 (les deux premières années) a déjà été approuvé pour se concentrer sur le renforcement des capacités locales, l'échange de pratiques exemplaires éprouvées dans les pays les moins développés et les petits États insulaires en développement. Un guide d'orientation sera le premier produit livrable.

Financement mobilisé

Le secteur privé nous aidera à atteindre les niveaux d'investissement requis pour amorcer notre virage vers des économies à faibles émissions et résilientes aux changements climatiques. Le Canada est déterminé à collaborer avec des pays en développement pour attirer des investissements qui libéreront le potentiel des innovations propres et résilientes.

Le Canada adopte une approche novatrice pour mobiliser le financement du secteur privé et s'associer avec les BMD et des partenaires bilatéraux dans le but d'éliminer les obstacles à l'investissement privé. Cela inclut l'utilisation de montants ciblés de financement assorti de conditions pour démontrer la viabilité commerciale des projets et débloquer de futurs investissements privés dans des initiatives similaires.

Par exemple, le Canada a fourni 200 M\$ au Fonds climatique canadien pour le secteur privé en Asie II (FCSP II) de la Banque asiatique de développement. Ce fonds vise à accroître les investissements privés dans des projets d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements en vue de promouvoir le développement à faibles émissions de carbone, sexospécifique et résilient au climat dans la région. À mesure que les marchés asiatiques deviennent favorables aux énergies renouvelables à l'échelle des services publics, les projets qui nécessitaient autrefois un soutien assorti de conditions deviennent plus commerciaux. Le fonds vise à aider le secteur privé à surmonter les risques, comme les risques de marché, en offrant un financement à des conditions favorables pour des projets qui ne seraient pas réalisés sur une base uniquement commerciale.

Les pays d'Asie et du Pacifique à revenu faible et revenu intermédiaire de la tranche inférieure, ainsi que les petits États insulaires en développement à revenu moyen de la tranche supérieure de la région, sont admissibles au financement de leurs projets par le biais de ce fonds. Les activités admissibles comprennent l'atténuation et l'adaptation dans des domaines comme la production d'énergie propre et renouvelable, l'efficacité énergétique, les infrastructures résilientes et la gestion des risques de catastrophes. L'égalité des sexes, en particulier l'autonomisation des femmes et des jeunes filles, constitue un objectif pour tous les projets.

Pour obtenir plus d'information sur les critères d'admissibilité et pour accéder au financement disponible, veuillez consulter le site <https://www.adb.org/site/funds/funds/canadian-climate-fund-for-the-private-sector-in-asia-2> (en anglais seulement).

Exemple de projet financé par le FCSP II : Projet hydroélectrique Upper Trishuli 1

En 2019, le FCSP II a approuvé 30 M\$ US pour soutenir une centrale hydroélectrique au fil de l'eau de 216 mégawatts (MW). Le projet stimulera la production d'électricité nationale et

contribuera à réduire les importations d'électricité au Népal grâce à l'utilisation efficace des sources renouvelables dans les collectivités autochtones, contribuant ainsi à la sécurité, à la suffisance et à la durabilité énergétiques à long terme du Népal.

Le financement du FCSP II était essentiel à la viabilité financière du projet, car il a permis d'attirer des capitaux privés actuellement non disponibles sur le marché. Le succès de ce premier projet hydroélectrique mené par le secteur privé au Népal devrait ouvrir la voie à un développement supplémentaire du potentiel hydroélectrique inexploité du Népal par le secteur privé.

Le projet comporte également un plan d'action en faveur de l'égalité des sexes qui permettra d'accroître l'emploi des femmes dans le secteur de la construction, de soutenir le renforcement des compétences des femmes et de favoriser l'éducation des jeunes filles grâce à des bourses.

Efforts visant à rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement durable à faibles émissions de GES et résilient aux changements climatiques

Le financement de la lutte contre les changements climatiques, notamment l'objectif collectif de mobiliser 100 G\$ US par an, est essentiel pour aider les pays en développement à prendre des mesures concrètes en matière de changements climatiques. Toutefois, ce soutien est à la base d'un paysage financier mondial plus vaste et de la nécessité d'une transformation économique pour mettre en œuvre l'Accord de Paris. Nous savons que, pour atteindre les objectifs à long terme de l'Accord de Paris, une réponse à l'échelle mondiale est nécessaire pour harmoniser les flux financiers avec les changements climatiques. Cet objectif fait écho à l'article 2.1c de l'Accord de Paris, qui appelle à rendre tous les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faibles émissions de GES et résilient aux changements climatiques. Cet objectif reflète toute l'ampleur de l'effort financier nécessaire pour lutter contre les changements climatiques. Pour mettre l'économie mondiale sur cette voie, toutes les parties prenantes des secteurs public et privé devront réorienter massivement et à une vitesse sans précédent les flux de capitaux. Cela est particulièrement important pour répondre à la pandémie de COVID-19. Pour atteindre nos objectifs climatiques et nous remettre de la pandémie mondiale, il est essentiel d'adopter un point de vue écologique dans nos efforts de relance.

Mesures internationales visant à rendre les flux financiers compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris

Sur le plan international, les investissements et autres initiatives du Canada dans le domaine du financement climatique soutiennent les pays en développement dans leurs efforts pour atteindre les objectifs à long terme de l'Accord de Paris.

Par exemple :

- Comme indiqué ci-dessus, le Canada s'associe aux BMD pour mobiliser des ressources financières privées et utilise le financement climatique pour lever les obstacles du marché et ouvrir la voie à un financement climatique à grande échelle, et ainsi produire des résultats transformationnels. Pour ce faire, les investissements publics doivent servir à susciter des investissements financiers privés dans la lutte contre les changements climatiques, à supprimer les obstacles du marché à l'investissement, à améliorer l'accès au financement pour les investissements propres, à aider les pays en développement à

mettre en place de solides politiques climatiques applicables sur le long terme et à renforcer les capacités des pays.

- Comme indiqué précédemment, le Canada a engagé à ce jour un total de 600 M\$ dans le FVC. Un élément clé du mandat du FVC est la transition vers des voies de développement à faibles émissions et résilientes aux changements climatiques en aidant les pays en voie de développement à limiter ou à réduire leurs émissions de GES et à s'adapter aux effets des changements climatiques. Le FVC joue notamment un rôle central dans la réorientation et la mobilisation des flux financiers gérés par le secteur privé vers des investissements à faibles émissions et résilients aux changements climatiques dans les pays en développement, notamment grâce à son dispositif destiné au secteur privé.
- L'Alliance : Énergiser au-delà du charbon, que le Canada co-dirige avec le Royaume-Uni et qui compte plus de 110 membres, est le moteur des efforts collectifs visant à accélérer l'élimination progressive des émissions provenant de la production d'électricité à partir du charbon à l'échelle mondiale.
 - La suppression progressive de l'électricité produite à partir du charbon est la première et plus importante étape que les acteurs publics et privés doivent franchir pour ce qui est de l'harmonisation avec l'Accord de Paris dans le secteur de l'énergie. Bien que l'Alliance soit une initiative gouvernementale, elle comble le fossé entre les acteurs publics et privés grâce à des principes financiers qui transforment son énoncé de mission en engagements clairs de la part des institutions financières.
 - L'Alliance mène également un dialogue sur l'élimination progressive du charbon avec les pays en développement afin de partager les meilleures pratiques et les connaissances qui peuvent aider ces pays à faire la transition vers des sources d'énergie propres. Par exemple, l'Alliance est un mécanisme clé qui répond à l'appel du Secrétaire général des Nations Unies en faveur de l'interdiction de la construction de nouvelles centrales au charbon. Grâce à sa vaste coalition et à son leadership éclairé, l'Alliance aide les pays en développement à passer du charbon aux sources d'énergie propres.
- EDC, qui est l'organisme de crédit à l'exportation du pays, contribue à la transition mondiale vers une économie durable et à faibles émissions de carbone.
 - En 2018, EDC est devenu le premier organisme de crédit à l'exportation au monde à s'engager à mettre en œuvre les recommandations du Groupe de travail sur les divulgations financières liées au climat, se joignant ainsi aux banques commerciales canadiennes, ainsi qu'à un certain nombre de fonds de pension et de grandes entreprises canadiennes, pour contribuer à faire progresser la disponibilité, la cohérence et la comparabilité des informations relatives au climat.
 - En janvier 2019, EDC a également publié sa [Politique sur les changements climatiques](#), une autre étape importante dans sa contribution à la transition mondiale vers une économie durable à faibles émissions de carbone.
- Le Canada fait partie du groupe d'actionnaires aux vues similaires sur l'harmonisation des BMD avec l'Accord de Paris, ainsi que du Groupe Bonn. Ces forums communs établissent des dialogues constructifs et fructueux avec les BMD afin de soutenir leur

processus d'harmonisation par une visibilité politique et un soutien au niveau du conseil d'administration.

Mesures nationales visant à rendre les flux financiers compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris

Il importe également de comprendre les mesures prises par les pays sur le plan national pour soutenir les mesures mondiales en faveur de l'article 2.1c, car les expériences nationales offrent l'occasion de se doter d'une expertise, de connaissances et de leçons apprises qui peuvent ensuite être partagées dans le cadre de collaborations. À cet égard, le Canada prend un certain nombre de mesures sur le plan national pour mettre en œuvre l'article 2.1c, par exemple :

- Le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, qui constitue le plan que se donne le Canada pour atteindre ses objectifs en matière de réduction des émissions de GES, stimuler l'économie et renforcer ses capacités d'adaptation face à l'évolution du climat.
 - La tarification de la pollution par le carbone est au cœur de ce cadre. Si la tarification du carbone est reconnue comme l'une des approches stratégiques les plus efficaces, transparentes et performantes pour réduire les émissions de GES, elle peut également contribuer à stimuler l'innovation et les investissements dans les technologies propres, qui soutiennent une croissance durable à long terme. Le 14 décembre 2020, le gouvernement a annoncé le renforcement du plan climatique du Canada, qui contribuera à atteindre nos objectifs économiques et environnementaux, notamment en continuant à mettre un prix sur la pollution jusqu'en 2030, l'augmentant à 15 \$ par tonne après 2022 pour atteindre un total de 170 \$ par tonne en 2030.
- En avril 2018, Le Canada a nommé un groupe d'experts sur les finances durables ayant pour tâche de consulter le secteur financier canadien sur les questions liées aux finances durables. Ce groupe d'experts a réuni des centaines de parties prenantes du secteur financier, de l'industrie, des gouvernements, des groupes de réflexion et du milieu universitaire.
 - En juin 2019, il a publié son rapport final, intitulé *Mobiliser la finance pour une croissance durable*, qui s'appuie sur les résultats de ses consultations et présente 15 recommandations au gouvernement du Canada pour intégrer le financement durable dans le courant de pensée dominant. Les consultations et le rapport du groupe d'experts ont favorisé l'essor de la finance durable au Canada.
 - En juillet 2020, le gouvernement du Canada a annoncé la création d'un conseil d'action en matière de finance durable visant à développer un marché financier durable qui fonctionne bien au Canada. Le groupe d'experts recommandait la création de ce conseil.
 - Parmi les autres exemples de mesures des secteurs public et privé, citons la création de l'Institute for Sustainable Finance (institut des finances durables), l'élaboration d'une taxonomie de transition dirigée par le secteur privé et un groupe de collaboration du secteur privé.
- Le Crédit d'urgence pour les grands employeurs du Canada, un programme qui a été établi en réponse à la pandémie de COVID-19 et qui vise à fournir une aide à court terme en matière de liquidités pour les grands employeurs canadiens, exige des entreprises bénéficiaires qu'elles s'engagent à publier des rapports annuels sur les divulgations liées au climat. Ces rapports mettront en lumière la manière dont la

gouvernance, les stratégies, les politiques et les pratiques des entreprises aideront à gérer les risques et les possibilités liés au climat et contribueront à la réalisation des engagements pris par le Canada dans le cadre de l'Accord de Paris et de l'objectif de carboneutralité d'ici 2050.

Conclusion

Le Canada reste déterminé à aider les pays en développement à prendre des mesures de lutte contre les changements climatiques, notamment en contribuant aux efforts collectifs visant à mobiliser 100 G\$ US par an pour le financement de la lutte contre les changements climatiques jusqu'en 2025. En outre, nous reconnaissons la nécessité de rendre tous les flux financiers compatibles avec la lutte contre les changements climatiques, et nous continuerons à travailler avec tous les pays et partenaires pour accélérer cette transition et atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

Le Canada attend avec intérêt les discussions sur le financement climatique lors de la 26^e Conférence des parties (COP26) et reconnaît que le financement de la lutte contre les changements climatiques représentera une priorité dans la phase de mise en œuvre de l'Accord de Paris.